



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# DRIEAT Île-de-France

## Panorama des activités

# 2024



# Sommaire

|                                                                                                    |       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Retour sur les actions de la DRIEAT au cœur des Jeux olympiques et paralympiques JOP de Paris 2024 | P. 4  |
| Accompagner les territoires vers une transition écologique et un développement durable             | P. 12 |
| Protéger et préserver les ressources, les espaces et les espèces                                   | P. 16 |
| Prévenir les risques, les nuisances et les pollutions                                              | P. 18 |
| Améliorer les mobilités des Franciliens                                                            | P. 19 |
| Assurer la sécurité des transports                                                                 | P. 19 |
| Entretenir, exploiter et moderniser le réseau routier national                                     | P. 20 |
| Les essentiels en petite couronne...                                                               | P. 22 |
| ... et en grande couronne                                                                          | P. 24 |
| Une organisation au service de nos missions                                                        | P. 26 |

# Édito

## **2024, nos actions pour réussir les Jeux olympiques et paralympiques et pour une Île-de-France plus durable**

L'année 2024 restera gravée comme une année exceptionnelle pour notre direction. À la croisée des grands défis environnementaux et des impératifs d'aménagement et de transport, nous avons su répondre avec détermination aux exigences des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Grâce à l'engagement sans faille de nos équipes - pour certaines depuis des années-, nous avons contribué activement à la préparation et la tenue d'un événement respectueux des enjeux écologiques, vitrine incroyable de Paris et de l'Île-de-France à l'international. Avec agilité, expertise et pugnacité, nous avons œuvré à la fluidité des déplacements, à la tenue d'une cérémonie d'ouverture hors norme, à la reconquête de la qualité de l'eau et à la transformation profonde de la Seine-Saint-Denis.

Au-delà des Jeux, 2024 a aussi été l'année de nombreux projets structurants pour mettre en œuvre les politiques publiques d'aménagement du territoire et de transition écologique : transition vers des mobilités plus durables, adaptation au changement climatique, renforcement des politiques d'aménagement respectueuses de l'environnement, meilleure prise en compte des risques...

Ce panorama illustre ainsi notre engagement pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie des Franciliens, pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures, et bâtir une Île-de-France plus résiliente et attractive.



**Emmanuelle Gay**

Directrice régionale et interdépartementale  
de l'environnement, de l'aménagement et  
des transports d'Île-de-France

# Retour sur les actions de la DRIEAT au



Village Olympique et Paralympique (93) : suivi du chantier olympique et de sa livraison.



Seine-Saint-Denis - Printemps 2024 : le franchissement urbain Pleyel en préparation pour en finir avec une coupure urbaine majeure.



Centre aquatique (93) : suivi du chantier olympique et de sa livraison.



Un réseau cyclable olympique pour permettre aux spectateurs de rejoindre les sites de compétitions franciliens à vélo.



Champs de Mars (site classé) - Mai 2024 : contrôles du chantier du terrain de beach volley pour protéger les arbres, les sols...



La Seine a été surveillée de près par les équipes de la sécurité de la navigation, de la qualité de l'eau et de la prévision des crues pour préparer la cérémonie et les épreuves en Seine.



Réaménagement des échangeurs de Pleyel (A86) et Porte de Paris (A1) pour faciliter la desserte des sites du secteur.



Mise en service du contournement Est de Roissy dès 2023 pour fluidifier l'accès Est de l'aéroport.

# cœur des Jeux olympiques et paralympiques JOP de Paris 2024

**400**

km de **voies cyclables** olympiques en Île-de-France dont environ **120 km créés** à l'occasion des JOP.

**100**

km de **voies réservées** sur le réseau routier national pour la circulation des véhicules accrédités.

**248**

exutoires se jetant dans la Seine ou la Marne **contrôlés** par **9 agents de la police de l'eau**. Objectif atteint de rendre la Seine baignable !

**42**

installations classées pour la protection de l'environnement situées autour de Vaires-sur-Marne **inspectées**.

**300 000**

nouveaux établissements recensés en 1 an sur le site internet public et collaboratif **Acceslibre**. Ce site, co-fondé par la DRIEAT, partage les informations d'**accessibilité des lieux** ouverts au public.

## La cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques

Le 26 juillet à 19h30 : 6 km, près de 200 bateaux... des danseurs, un cheval... et une équipe de l'État présente toute la soirée au poste de commandement. Un moment inoubliable, malgré la pluie.



## Le terrain de beach volley, puis de cécifoot au pied de la Tour Eiffel

Un site classé devenu emblématique des JOP.

## La Seine au rendez-vous des JOP

Toutes les épreuves prévues en Seine ont pu avoir lieu.

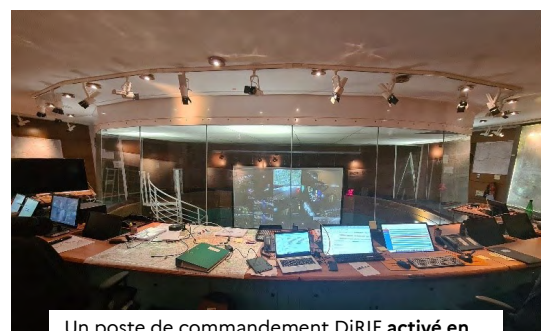


## La tour de contrôle sur le site de Vaires-sur-Marne

La préservation de la biodiversité a été un sujet central sur ce site.



L'aménagement par la DiRIF d'un **réseau de voies réservées** à la circulation des accrédités. Pour garantir des temps de parcours fiables entre le Village et les sites de compétition.



Un poste de commandement DiRIF **activé en 3x8 et 7j/7** pour une gestion centralisée du trafic routier.

# Des **actions** réalisées en 2024 par la DRIEAT pour les **JOP** et leur **héritage**

## Plan Baignade : la Seine et la Marne baignables pour les JOP 2024



Le Plan Baignade, copiloté par l'État et la Ville de Paris depuis 2016, dont le service politiques et police de l'eau de la DRIEAT assure le suivi, vise à **améliorer la qualité de l'eau dans la Seine et la Marne en limitant les apports d'eaux usées**.

**L'État a contribué, par le biais de l'agence de l'eau Seine-Normandie, au financement de plus de la moitié du budget dédié au Plan Baignade, soit 550 millions d'euros** sur un total estimé de 1,1 milliard. Les collectivités concernées ont pu mener des travaux majeurs sur des ouvrages structurants pour l'amélioration de la qualité des eaux. Elles ont également réalisé les diagnostics et travaux de mise en conformité des immeubles mal raccordés au réseau (**9 400 branchements corrigés**).

L'organisation des JOP à Paris en 2024, avec des épreuves de nage en eau libre dans la Seine, a constitué une opportunité sans précédent pour accélérer les travaux nécessaires à un meilleur assainissement. Toutes les épreuves prévues en Seine pour les Jeux de Paris 2024 se sont tenues dans une eau de bonne qualité grâce à une mobilisation sans faille de tous les acteurs. La DRIEAT a organisé un **dispositif de surveillance de la qualité de l'eau**, réalisé 14 jours d'investigations par bateau pour vérifier les rejets de 248 exutoires se jetant dans la Seine ou la Marne, assuré la coordination de l'ensemble des acteurs concernés pendant tout l'été 7jours/7 permettant de prévoir la qualité de l'eau.

**Tous les acteurs du Plan baignade restent mobilisés pour offrir des sites de baignade aux Franciliens dès l'été 2025 pour les premiers sites.**

## Les prévisionnistes de crues scrutent la Seine avant et pendant les JOP



Le 2 septembre, jour du para triathlon en Seine, dans le cadre des épreuves des Jeux paralympiques, les équipes du réseau Vigicrues en Île-de-France ont pu souffler. En effet, que ce soit pour l'installation des tribunes sur les quais bien avant les jeux, pour la cérémonie d'ouverture ou pour chaque épreuve de nage en Seine, les prévisions de hauteur et débit d'eau étaient scrutées par tous !

A l'origine d'une mobilisation inédite pendant tous les Jeux : les débits inédits de la Seine de juin à début août 2024, ce débit a été deux fois plus fort qu'à son habitude, ce qui a nécessité un suivi fin et un partage de l'information avec tous les acteurs.

# 440

m<sup>3</sup>/seconde, c'est le **débit moyen de la Seine** observé à Paris Austrelitz entre le 20 juin et le 4 août. Soit plus du double de la moyenne de 2006 à 2024, qui était de 181m<sup>3</sup>/seconde.

**60**

fiches réflexes réalisées en soutien des agents et **3 exercices de gestion de crise** organisés.

**30**

réunions (comités techniques, comités de décision de jour et de nuit) sur la **qualité de l'eau** entre tous les acteurs.

**80**

**points de situation** renseignés et partagés par les équipes en charge de l'**astreinte de direction JOP**.

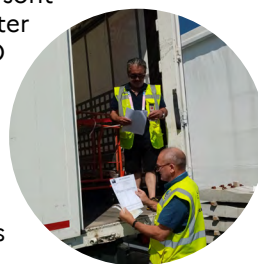
**210**

accréditations délivrées pendant les JOP aux agents de la DRIEAT.

## ► Sécuriser les transports : un travail invisible au service d'une cérémonie d'ouverture des JOP sans précédent

Le service sécurité des transports et des véhicules de la DRIEAT a assuré des instructions et contrôles renforcés :

- le **verdissement de la flotte** a connu une accélération sans précédent sur le bief parisien (plus de 40 bateaux dont 26 pour la cérémonie) ;
- dans le domaine de la **sécurité fluviale**, **200 bateaux et 20 pontons pour la parade, 45 autres constructions flottantes** pour le concept artistique ont été instruits ou contrôlés dont le cheval métallique Zeus galopant au fil de l'eau sur la Seine. Les **qualifications de 435 conducteurs et membres d'équipages ont été vérifiées**. **6 répétitions de la cérémonie** se sont tenues. Le pont de Sully, endommagé en début d'année par un bateau, a nécessité d'adapter au jour le jour les règles de navigation afin que la parade de la cérémonie d'ouverture des JO puisse avoir lieu en passant sous un pont conforté ;
- dans les domaines de la **sécurité et de la régulation du transport routier**, les **contrôles des sites logistiques, des transports sensibles** de marchandises dangereuses, des entreprises en particulier de transport routier de personnes ainsi que du secteur du transport public particulier de personnes ont été diligentés de manière à s'assurer que les déplacements des spectateurs, des athlètes et de leur accompagnement soient réalisés dans le respect des réglementations européennes et nationales y afférentes ;
- dans le domaine de la **sécurité routière**, les **règles de circulation (129 arrêtés) ont été adaptées pour prendre en compte l'enjeu du trafic spécifique** ou induit en période de JO et de JP dont les voies réservées olympiques. Une gestion agile des **autorisations de transports exceptionnels (27 autorisations délivrées et 101 avis formulés)** a été utile aux nombreux transports atypiques et a notamment permis une diffusion de qualité des images de la cérémonie d'ouverture à Paris et de celles des régates des épreuves de voile à Marseille le lendemain, tout en assurant le maintien du calendrier des travaux du projet ferroviaire CDG express. Les offres permettant d'accéder à la qualification de conducteur d'autocars ont été maintenues et les circuits de délivrance optimisés ;
- dans le domaine de la **sécurité des transports guidés**, les **misés en service des prolongements des lignes 14 et 11 du métro** assurées à temps pour les JOP.



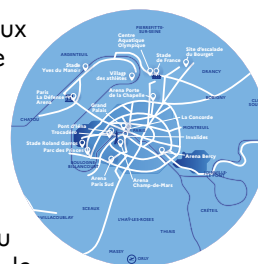
A l'occasion de cette période propice à la visibilité de l'**innovation technologique**, le démonstrateur Urbanloop a été mis en service sur le site de Saint-Quentin en Yvelines.

## ► Mobiliser tous les efforts pour un réseau cyclable olympique de 400 km

Un réseau cyclable olympique (RCO) de 400 km a été mis en place et jalonné pour permettre aux spectateurs de rejoindre à vélo les sites de compétitions franciliens, à l'exception de celui de Villepinte : 250 km de linéaire existant, 120 km de pistes pérennes ont été construites pour les Jeux et 30 km d'aménagements cyclables temporaires (ACT) installés pendant les Jeux.

**La DRIEAT a accompagné cette réalisation, engageant près de 18 M€** depuis le début de sa conception en 2021 via le fonds « mobilités actives », le Fonds vert et un guichet spécifique pour les ACT. L'attribution et la planification de ces financements, ainsi que la programmation et le suivi des travaux dans un calendrier compatible avec les Jeux ont constitué un défi au vu de la multiplicité des gestionnaires de voirie concernés. Sous l'impulsion du préfet de région, la DRIEAT a mobilisé le réseau de ses unités départementales et des directions départementales des territoires pour répondre avec succès à cet enjeu.

La multiplicité des acteurs impliqués dans la réalisation et le suivi des projets constituant le RCO a conduit la DRIEAT à déployer et à gérer un outil de cartographie interactif.



# Projets routiers et organisation spécifique pour la **gestion du réseau routier** pendant les JOP et en héritage

Les déplacements routiers, pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques ont bénéficié de la réalisation de plusieurs grands projets, sous la maîtrise d'ouvrage de la Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF).

► **Le contournement Est de Roissy** compte la création de 9 km d'autoroute, de 7km de routes départementales, de 3 échangeurs et 6 ouvrages d'art permettant de fluidifier l'accès Est de l'aéroport et surtout de boucler la Francilienne entre l'A1 et la RN2 pour reporter le trafic de transit sur l'A104 et assurer des liaisons plus faciles entre les pôles de développement. Ce projet représenta un coût global de 240 millions d'euros financé dans le cadre du CPER par l'État, la Région Île-de-France, Aéroports de Paris, les départements du Val-d'Oise et de la Seine-et-Marne ainsi que la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France.



► **Le réaménagement des échangeurs Pleyel (A86) et de la Porte de Paris (A1)** sur la commune de Saint-Denis a contribué à améliorer la desserte routière du secteur Pleyel et donc à faciliter l'accès au village des athlètes, le reliant aux autres sites olympiques et paralympiques via l'A86 et les autres axes autoroutiers. Cette opération a également permis d'améliorer les modes doux par la création de liaisons piétonnes et cyclables qualitatives qui ont atténué l'effet de coupure urbaine de l'A86. Le coût de l'opération de 95 millions d'euros a été financé à 100% par la SOLIDEO dans le cadre des Jeux.



► **L'écran acoustique du village des athlètes** a été réalisé sur la rive sud de l'A86 intérieure entre Villeneuve-la-Garenne et Saint-Denis dans le cadre des Jeux olympiques et Paralympiques pour protéger le Village des athlètes situé à Saint-Denis des nuisances sonores dues au trafic routier. Cet ouvrage représente un linéaire de 700 mètres pour 4,5 mètres de haut, pour un coût de 11 millions d'euros financés à 100% par la SOLIDEO.



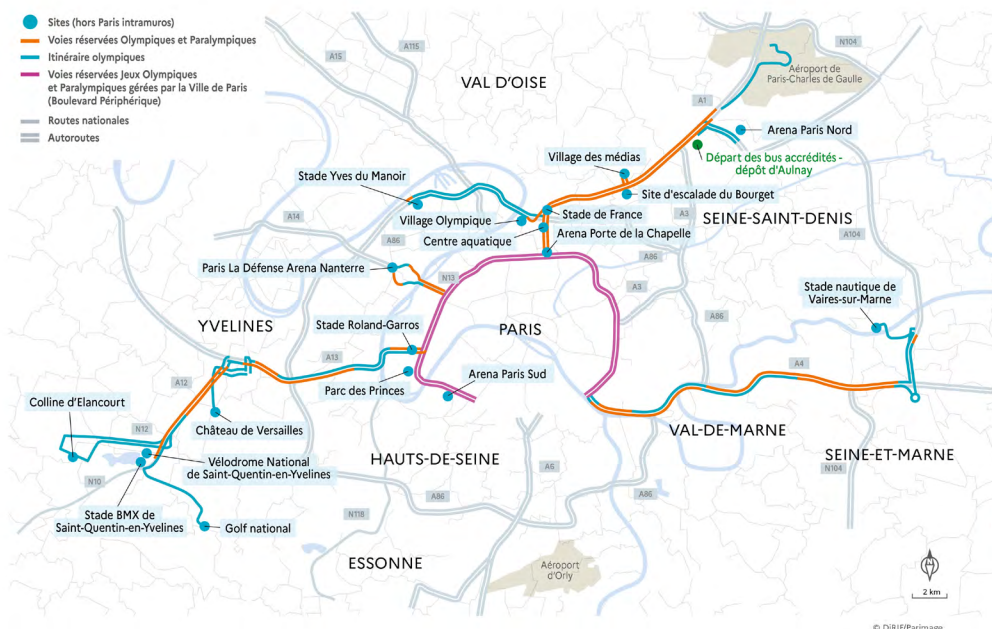
## L'aménagement des voies réservées olympiques et paralympiques

Le dossier de candidature de Paris aux JOP prévoyait de réaliser un réseau de voies réservées à la circulation des accrédités en reliant le village des athlètes aux autres sites de compétition. L'engagement avait été pris d'assurer l'accès en 30 minutes aux sites JOP situés à moins de 10 km du village et garantir des temps de parcours fiables.

Pour répondre à cet objectif, la DiRIF a aménagé un réseau de voies réservées de 100 km en Île-de-France sur l'A1, l'A12, l'A13, l'A4 et la RN13. Ces voies réservées ont permis la circulation des accrédités des Jeux de Paris 2024 (athlètes, famille olympique, logistique olympique), des véhicules destinés à favoriser le transport des personnes à mobilité réduite, des véhicules de secours et de sécurité, des transports en commun et des taxis. Le coût de cet aménagement représente 17,7 millions d'euros financés par la SOLIDEO.



Dans le cadre du volet héritage, une partie des voies réservées sur l'A1 et l'A13, pour un linéaire total de plus de 20 km, font l'objet d'une expérimentation sous forme de voies réservées au covoiturage, aux transports en commun et aux taxis en 2025, afin d'inciter aux mobilités collectives.

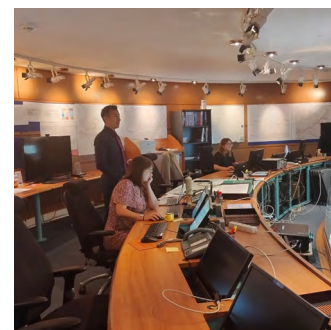


## Une organisation exceptionnelle de la DiRIF

Afin d'intervenir le plus rapidement possible en cas d'incident sur les axes olympiques, la DiRIF s'est organisée spécifiquement pour augmenter son niveau de service avec la mise en place de deux 2 équipes terrain mobilisables au sein des 9 centres d'exploitation et d'intervention de la route concernés par les itinéraires olympiques : une équipe permanente (en dortoir) 24h/24 et une équipe de renfort en astreinte à domicile 24h/24.

Un poste de commandement zonal DiRIF dédié aux JOP, fonctionnant en 3x8 et 7j/7, a été mis en place pour assurer une gestion centralisée du trafic afin de :

- disposer d'une vision globale de l'état du trafic en Île-de-France et proposer des mesures régionales de gestion du trafic ;
- permettre une réactivité optimale en cas d'événement majeur ayant un impact potentiel sur le trafic des accrédités : accidents, incendies tunnel, pannes sur les voies réservées, manifestations etc.
- centraliser les demandes spécifiques et faire appliquer les décisions prises par la Préfecture de police.



Un lien permanent a été organisé entre la DiRIF et le centre opérationnel de la DOPC au sein de la Préfecture de police, qui avait la compétence de police de circulation sur les voies réservées, les itinéraires olympiques et paralympiques, et les itinéraires concourant à la desserte des sites olympiques et paralympiques. Dans ce cadre, un représentant de la DiRIF y assurait une permanence pour les cérémonies d'ouverture, de clôture ainsi que les épreuves de courses cyclistes.



# Des **actions** réalisées en 2024 par la DRIEAT au niveau départemental pour les JOP

## ► Paris (75) : montage, desserte, répétitions, cérémonie, épreuves, démontage, héritage

Les JOP qui se sont déroulés principalement à Paris ont fortement mobilisé l'unité départementale (UD) 75 dans ses différentes missions : **conseil, instruction, accompagnement des acteurs (Paris 2024, Ville, préfecture)** pour les dossiers touchant à l'urbanisme, l'environnement, les mobilités douces, les manifestations nautiques et la police de la navigation.

Le travail se poursuit avec la Ville en vue de l'**ouverture de 3 sites de baignades en Seine en 2025**. L'UD contribue à la démarche en mobilisant les compétences de la DRIEAT (police de la navigation, relation avec les usagers, aménagement, police de l'environnement) et en contribuant à la coordination des services et la préparation des arbitrages de l'autorité préfectorale.

Quelques chiffres-clés :

- la commission départementale des sites de Paris a émis un **avis sur 14 dossiers liés aux installations olympiques en sites classés** ;
- l'UD a instruit **26 arrêtés préfectoraux au titre de la police de la navigation**, dont 20 en Seine et 6 dans les canaux : installations en Seine, répétitions, entraînements, cérémonie d'ouverture, épreuves, démontage des installations. Une activité intense en lien avec VNF et HAROPA.
- le développement du vélo a également été un succès : **40 km de pistes supplémentaires** pour constituer un vaste réseau cycliste olympique dans Paris desservant les sites olympiques, **plus de 7 000 nouvelles places de stationnement, et un ponton flottant**. L'UD s'est mobilisée pour **aider à identifier les tronçons prioritaires, publier le réseau en ligne, et instruire les demandes de subvention**.

## ► Hauts-de-Seine (92) : 62 tours aéroréfrigérées contrôlées

De mi avril à mi juin, les inspecteurs du service risques et installations classées de l'unité départementale (UD) 92 ont **contrôlé 62 tours aéro réfrigérantes (TAR) dans la zone des 500 mètres autour des sites et des parcours olympiques de Paris et des Hauts-de-Seine**.

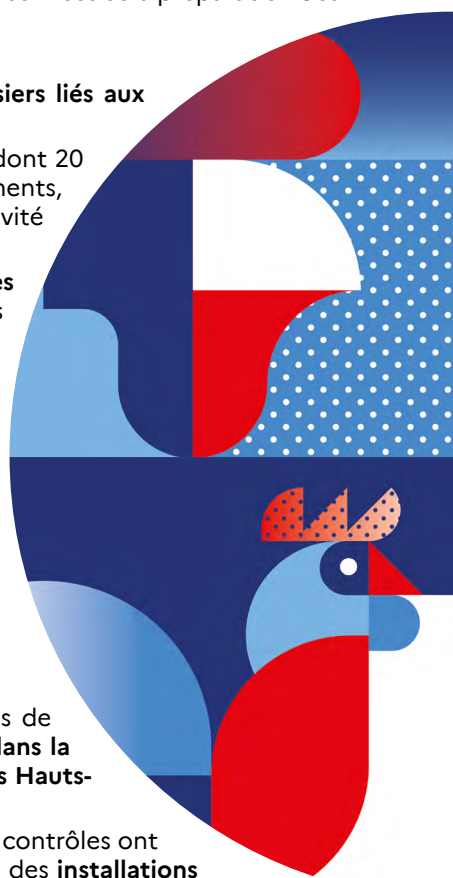
Ces TAR sont des ICPE. Elles sont **près de 300 sur Paris et la petite couronne**. Les contrôles ont porté sur des **tours de bureaux, des équipements sportifs, des hôpitaux, etc.** ou des **installations de Fraîcheur de Paris qui alimentent le réseau de froid le plus grand d'Europe**.

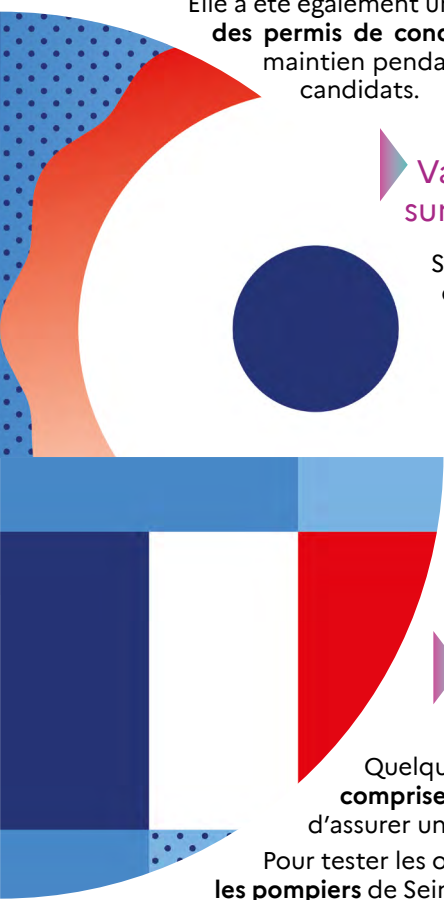
Si les TAR sont mal entretenues, les microgouttelettes qui sont dispersées dans le panache peuvent contenir des bactéries appelées légionelles. Si ces microgouttelettes sont inhalées, elles peuvent provoquer une maladie pulmonaire grave, la légionellose. Avec l'afflux de population venue assister aux JOP, il était nécessaire d'inspecter les installations à risques et notamment les TAR.

Les contrôles ont permis de constater de **nombreuses anomalies et ont débouché sur 14 arrêtés préfectoraux de mises en demeure de respecter des prescriptions, dont 3 avec des mesures conservatoires entraînant l'arrêt du fonctionnement de ces tours avant et pendant les JOP**. Elles reprendront du service une fois la preuve de la mise aux normes apportée à la DRIEAT. Deux arrêtés préfectoraux complémentaires ont été pris pour interdire l'accès à des terrasses trop proches des installations.

Plus généralement, les exploitants ont tendance à utiliser **trop de produits (biocides non oxydants)** ce qui peut à terme être polluant pour l'environnement (rejets aux égouts des produits de décomposition) et **entraîner des résistances des légionelles** aux traitements chimiques. Une étude du centre national de référence des légionelles de Lyon pilote actuellement une étude à ce sujet.

Le SRIC 75-92 prévoit de poursuivre l'action en 2025 et a proposé qu'une action d'information soit réalisée au niveau national pour redonner aux exploitants les consignes sur les traitements les plus appropriés.





## ► Seine-Saint-Denis (93) : vérification de l'accessibilité des sites olympiques et des ouvrages d'infrastructure

La dernière ligne droite de préparation des JOP, après les phases d'autorisations administratives, a été pour l'unité départementale (UD) 93, le temps des **visites de réception et d'ouverture du village olympique et des sites de compétition** ou d'entraînement mais aussi des **ouvrages d'infrastructure** comme le Franchissement Urbain de Pleyel ou la passerelle du centre aquatique, qui ont particulièrement mobilisé son pôle **accessibilité** avec une quarantaine de visites tenues dans un calendrier resserré.

Elle a été également une période, pour son service Éducation routière, de **réorganisation de ses circuits d'examen des permis de conduire afin d'éviter les zones d'exclusion** autour des sites olympiques et garantir ainsi le maintien pendant les JOP de l'exercice de cette activité importante pour l'économie locale et bien sûr les candidats.

## ► Val-de-Marne (94) : un réseau cyclable pour desservir le site de Vaires-sur-Marne et des inspections en amont de la Seine

Si le Val-de-Marne n'a accueilli que l'épreuve du contre la montre cycliste, l'unité départementale (UD) 94 a tout de même été mobilisée pour la préparation des JOP aux côtés de la préfecture. Ainsi a-t-elle aidé à la **mobilisation des collectivités pour la mise en œuvre du réseau cyclable** olympique, notamment pour la desserte du site de Vaires-sur-Marne.

Dans le cadre du plan Baignade, les équipes de l'UD, en lien avec le service Politiques et police de l'eau ont suivi le dossier inspection des installations classées pour la protection de l'environnement relatif à l'unité de désinfection du SIAAP à Valenton et ont **contrôlé les rejets** d'une dizaine d'ICPE en amont de la Seine à Paris.

Enfin, pour réduire la demande de transport et contribuer au «TMD» Travel Demand Management, l'UD s'est organisée pour du télétravail exceptionnel au sein de la direction. Une astreinte spécifique a également été mise en place.

## ► Seine-et-Marne (77) : inspections en masse et exercice de crise pour anticiper les JOP

Quelques mois avant les JOP, l'unité départementale (UD) 77 a inspecté les **42 installations classées comprises dans un rayon de deux kilomètres autour du site olympique de Vaires-sur-Marne**, afin d'assurer un maximum de sécurité aux épreuves.

Pour tester les organisations en cas de crise, les inspecteurs ont également mené un **exercice conjoint avec les pompiers** de Seine-et-Marne dans un site industriel, à proximité immédiate du site olympique et du point de prise en charge par des navettes des spectateurs.

## ► Yvelines (78) : 20 inspections réalisées à proximité des lieux d'épreuves

Le département des **Yvelines a accueilli des épreuves olympiques** sur 4 sites : au golf national, sur la colline d'Élancourt (VTT), au vélodrome national avec son stade de BMX, et au château de Versailles (équitation et pentathlon), ainsi qu'une portion des épreuves sur route : marathon et cyclisme.

Dans une optique de prévention et de sensibilisation des exploitants, **vingt inspections ont été menées au printemps 2024** sur les installations classées pour la protection de l'environnement situées à proximité de ces sites olympiques ou du parcours des épreuves du route.

En particulier, **le château de Versailles a fait l'objet de contrôles préventifs** sur ses installations de refroidissement (tour aéro-réfrigérantes) mais aussi ses installations pyrotechniques et ses équipements sous pression, dans une logique d'amélioration continue.

Aucun évènement sur les installations industrielles contrôlées dans ce cadre n'est venu perturber les épreuves.



## Accompagner les territoires vers une transition écologique et un développement durable

### ► Aménagement des quartiers de gare du Grand Paris Express : une mobilisation forte de la DRIEAT



Lancée depuis plus de quatre ans, la démarche « Vitalisation des quartiers de gare du Grand Paris Express », initiée par le préfet de région, vise à accompagner le développement urbain des quartiers autour des gares du Grand Paris Express (GPE), et à fédérer les acteurs locaux et régionaux afin d'accompagner les porteurs de projets. Réussir l'articulation entre le réseau de transports qui maillera la région et les dynamiques de projet urbain en surface constitue en effet un enjeu essentiel.

Dans cette optique, une charte partenariale a été adoptée en 2021 et un « Atelier technique régional », animé par la DRIEAT et constituant un espace d'échanges entre les collectivités et porteurs de projets, a lieu chaque année. En 2024, année des Jeux paralympiques de Paris, l'atelier régional quartiers de gare a été dédié à la **prise en compte des personnes en situation de handicap dans la conception de l'aménagement**.

La nécessité de renforcer l'accompagnement de projets ambitieux et qualitatifs dans ces quartiers a conduit à la création d'un fonds de soutien dédié. Au-delà, 2024 a également été l'occasion d'une mobilisation très importante d'autres sources de financement dans ces quartiers de gare : « Territoires engagés pour le logement », fonds vert/mesure friches et CPER. **Au total, ce sont 49 M€ de financements de l'État qui ont été consacrés à l'aménagement de ces quartiers.**

En particulier, le programme « Territoires engagés pour le logement », qui a vocation à accélérer des opérations d'aménagement d'envergure productrices de logements, soutient cinq quartiers de gare du GPE (25 M€) dans lesquels **entre 1 500 et 2 500 logements sortiront de terre à horizon 2027, dont au moins 25 % de logements sociaux** :

- Noisy-Champs, à Champs-sur-Marne et Noisy-le-Grand ;
- Paris-Saclay, à Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau, Saclay et Versailles ;
- Les Ardoines, à Vitry-sur-Seine ;
- Val de Fontenay Alouettes, à Fontenay-sous-Bois ;
- Campus Grand Parc, à Villejuif.

### ► Mobilisation du fonds vert pour accélérer la transition écologique dans les territoires

Le fonds vert permet d'apporter un soutien aux investissements locaux afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires, dans trois domaines : la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. Au total, **1 000 projets ont été aidés en Île-de-France en 2023 et 2024, pour 550 M€ de subventions accordées.**

Le fonds vert a pu être mobilisé pour le recyclage des friches, afin de les réhabiliter et d'y installer de nouveaux logements et commerces, ou de les renaturer afin d'accroître la présence de la nature en ville. Cela permet de lutter contre l'étalement urbain dans une logique de sobriété foncière.

### ► Territorialisation de la planification écologique en Île-de-France

Sous l'égide du premier ministre, a été lancée en 2023 la démarche de territorialisation de la planification écologique **pour associer l'ensemble des acteurs concernés.**

La COP Île-de-France, pilotée par l'État et le conseil régional, a été lancée en avril 2024. Tout au long de l'année, la DRIEAT a fortement été mobilisée. Elle a participé à la phase de diagnostic territorial puis à celle des débats et enfin à l'élaboration de la feuille de route régionale.

Les services de la DRIEAT mobilisés pour la COP :

- les 4 UD de petite couronne pour les débats départementaux ;
- le service énergie et bâtiments pilote des enjeux liés à l'immobilier tertiaire et à l'énergie ;
- le service connaissance et développement durable pilote des enjeux liés au transport et à l'économie circulaire et aux déchets ;
- le service nature et paysage pilote des enjeux liés à la biodiversité ;
- le service politique et police de l'eau pilote des enjeux liés à l'eau.

COP Île-de-France

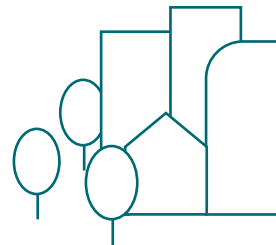
Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de préservation des ressources et de la biodiversité

1 300

participants aux débats  
départementaux et  
thématiques

255

contributions écrites au  
diagnostic dont 180 issues  
des collectivités



## ► La DRIEAT mobilisée pour promouvoir un aménagement favorable à la santé des Franciliens

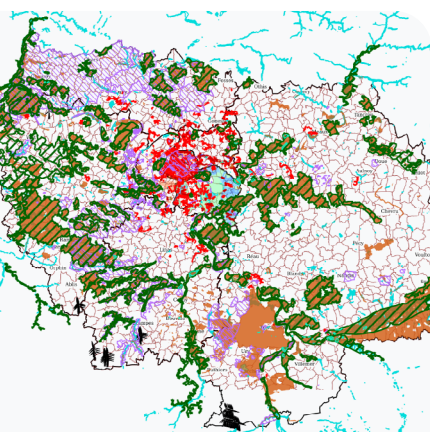


En 2024, le service aménagement durable de la DRIEAT s'est mobilisé fortement, au travers de différentes actions, pour **une meilleure prise en compte des enjeux de santé dans l'aménagement**. Ainsi, la **rencontre Planif/Territoires** organisée en juin a permis de montrer comment **les documents d'urbanisme peuvent contribuer à mettre en œuvre un urbanisme favorable à la santé des habitants et usagers**. A travers des témoignages et un jeu sérieux, les participants (services de l'État, collectivités et partenaires) ont pu s'approprier les outils du PLU(i) permettant une meilleure intégration de la thématique santé dans les projets du territoire : réduction de l'exposition au bruit et aux pollutions atmosphériques, renforcement de la nature en ville, rééquilibrage des modes de déplacement au profit des modes actifs, accès égal aux équipements publics... Dans ce même objectif, une journée interservices organisée avec l'ARS Île-de-France a permis de **partager les pratiques de travail et identifier comment collaborer plus efficacement**.

En matière de réduction des nuisances sonores, 2024 a permis la **mise à jour des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)**. En complément de l'animation de la dynamique régionale, assurée en lien avec Bruitparif, la DRIEAT a piloté les travaux pour l'élaboration des PPBE des infrastructures de transports terrestres gérées par l'État, en mobilisant la SNCF, la RATP, la DIRIF et les concessionnaires autoroutiers : résorption des situations critiques, protections acoustiques, actions sur les infrastructures...

Selon Bruitparif, c'est en moyenne **9,4 mois de vie en bonne santé perdue** au cours d'une vie par individu en raison du bruit cumulé des transports au sein de la zone densément peuplée d'Île-de-France, allant jusqu'à plus de 30 mois de vie en bonne santé en moins pour les habitants des communes les plus exposées.

## ► La DRIEAT poursuit ses travaux pour une meilleure connaissance territoriale au service de l'amélioration des politiques publiques



En 2024, ce sont **plus de 350 jeux de données** qui ont été mis à disposition du public sur les différents champs de la planification écologique et plus d'une **centaine de cartes**.

Ce sont également des travaux d'études réalisés pour mieux appréhender les dynamiques socio-démographiques, de mobilité ou d'aménagement. Sur la thématique de la mobilité, une **nouvelle version du modèle de déplacement** à l'échelle de l'Île-de-France (Modus 3.2) a été présentée, 60 avis ont été rendus, une première version du **tableau de bord des mobilités durables** a été finalisée. Les études s'inscrivent notamment dans le cadre de 6 observatoires régionaux (**foncier, immobilier d'entreprise, objectifs de développement durable, quartiers de gare, fret et logistique, construction**) auxquels participe la DRIEAT aux côtés de ses partenaires.

## ► Accompagnement des acteurs via la participation citoyenne

### Réseau particip'Action

L'accompagnement des acteurs passe par la mise en place d'outils dédiés. C'est tout l'objet du **réseau particip'Action**, qui vise à favoriser le développement des pratiques participatives et à les intégrer au plus tôt dans les projets, des démarches de soutien au développement de l'écologie industrielle et territoriale (14 territoires ont été lauréats du 2<sup>e</sup> AMI).

### 600 élèves planchent sur l'eau

L'accompagnement des acteurs s'appuie également sur l'éducation à l'environnement et au développement durable dont le **projet interacadémique associant 28 établissements, 68 enseignants participants et plus de 600 élèves** autour de la thématique de l'eau est une illustration.

# DRIEAT Île-de-France :

## ► Création d'un réseau de chaleur avec France chaleur Urbaine : 70 élus ont demandé à être accompagnés



En Île-de-France, les réseaux de chaleur constituent un fort levier pour accélérer la transition énergétique. Pour faciliter le développement de ces réseaux, la DRIEAT porte France Chaleur Urbaine, une start-up d'État devenue aujourd'hui un service national de référence. En 2024, de nouvelles fonctionnalités ont été développées, notamment un **outil dédié aux élus** des communes non encore équipées d'un réseau de chaleur. Il leur permet de **découvrir en un clic le potentiel de création d'un réseau sur leur territoire, et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé** par France Chaleur Urbaine et ses partenaires (Amorce, Cerema, animateurs chaleur renouvelable financés par l'ADEME...). Dévoilé à l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales en novembre 2024, le potentiel de création d'un réseau de chaleur a été testé sur plus de 1 200 communes fin 2024 et 70 élus ont demandé à être accompagnés.

## ► 37 projets présentés au concours [ré]inventer l'existant



En 2024, s'est tenue la seconde édition du concours d'architecture [ré]inventer l'existant, porté par la DRIEAT et par la DRAC. Ce concours a pour objectif d'**acculturer les étudiants en architecture à la rénovation des bâtiments existants** en croisant les enjeux de mise en valeur des qualités architecturales et d'amélioration de la performance énergétique du bâti. 36 projets représentant 6 écoles d'architecture francilienne ont concouru en 2024. C'est à la Maison de l'Architecture aux Récollets à Paris, qu'ont été exposés du 15 au 25 octobre les **13 projets remarquables par la commission technique du concours**. Le jury a décerné trois prix aux projets suivants :

- Catégorie PFE: projet « La Maladrerie » à la Cité de la Maladrerie à Aubervilliers (93).
- Catégorie Master : « Réhabilitation d'un parking en 16 logements », ) Paris 10<sup>e</sup>
- Mention spéciale du jury pour le projet « Cohabiter avec la Bièvre » à Paris 5<sup>e</sup>.

### SAVOIR +

Internet DRIEAT  
> Thématiques >  
Transition énergétique  
et bâtiments  
> Actualités du  
bâtiment francilien  
> « [Ré]inventer  
l'existant »

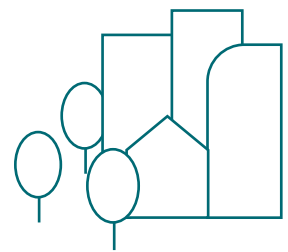
## 24 000

visiteurs par mois de  
France Chaleur Urbaine.

2 689 demandes de mise en  
relation avec les gestionnaires  
des réseaux en 2024, soit plus du  
double qu'en 2023

## 581

avis ou décisions sur des plans  
et programmes, des documents  
d'urbanisme ou des projets  
rendus par les autorités  
environnementales, au titre de  
l'évaluation environnementale



## ► Adaptation au changement climatique : la feuille de route de la DRIEAT



Adaptation au changement climatique en Île-de-France  
Une feuille de route pour l'action de la DRIEAT

La DRIEAT vient de se doter d'une **feuille de route** pour affirmer une série d'actions visant à permettre l'adaptation au changement climatique. Après un atelier exploratoire dans le Val-de-Marne, deux réunions de l'équipe projet ACC et un séminaire organisé le 9 décembre 2024 rassemblant plus d'une centaine d'agents, elle se met en ordre de marche pour intégrer cet enjeu dans toutes les politiques publiques qu'elle met en œuvre. L'adaptation au changement climatique ne constitue pas un nouveau champ d'intervention, mais vient compléter les efforts et nos missions sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. S'inscrivant dans les objectifs du Plan national d'adaptation au changement climatique et en cohérence avec la révision en cours du schéma région du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), la DRIEAT a fait de l'adaptation au changement climatique l'une des démarches structurantes de son projet stratégique.

SAVOIR +

Internet DRIEAT

> Dossiers

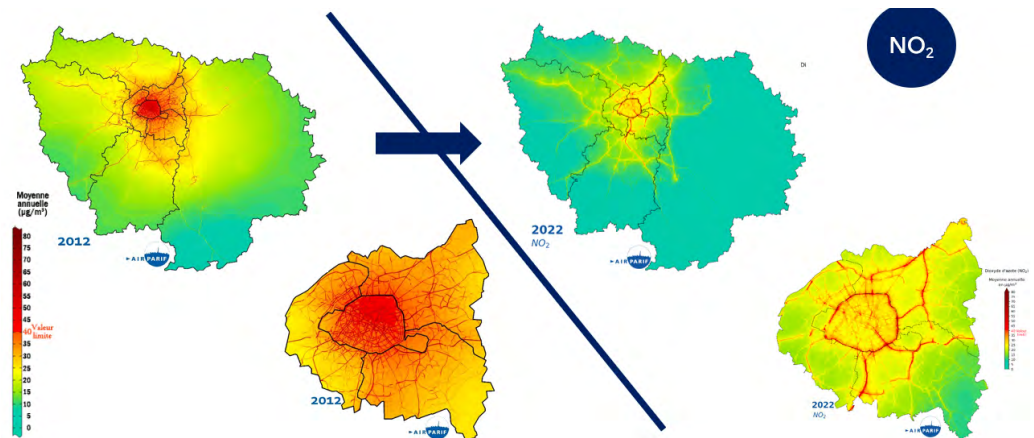
> La DRIEAT agit pour l'adaptation

## ► Plan de protection de l'atmosphère (PPA) : pour un air de meilleure qualité



Pilotée par la DRIEAT, la révision du **PPA** a été lancée en mars 2022 par le préfet de région. Elle s'est étalée sur deux ans.

Décliné en 14 mesures contenant 33 actions, le PPA a pour objectif d'**améliorer la qualité de l'air en Île-de-France, afin de respecter les valeurs limites réglementaires des polluants** encore en dépassement en 2022 (NO<sub>2</sub> et PM<sub>10</sub>). Cette révision a notamment porté sur les secteurs les plus émissifs de polluants, à savoir le transport routier et le secteur résidentiel.



SAVOIR +

Internet DRIEAT

> Thématiques >

Climat, qualité de l'air,

énergie

> Qualité de l'air





# DRIEAT Île-de-France :

Protéger et préserver les ressources, les espaces et les espèces

## ► Pour une gestion durable des ressources en matériaux : l'élaboration du schéma régional des carrières



Le schéma régional des carrières (SRC) est un document de planification visant à répondre aux **besoins des matériaux et substances de carrières du territoire** tout en **assurant une gestion économe et rationnelle des ressources minérales**. Si la finalité du schéma porte sur l'exploitation des matériaux de carrières, ce dernier prend largement en compte les enjeux environnementaux, d'aménagement et de logement, de transports et de logistique. En 2024, la concertation réalisée avec les parties prenantes (professionnels, services de l'État, associations, collectivités) sur le projet de document a permis d'aboutir à une version consolidée du schéma qui a été présentée lors du comité de pilotage de novembre.

En 2025, cette version du document va être soumise au processus de consultation prévu par les articles du code de l'environnement en vue d'une approbation par le préfet de région durant le premier trimestre 2026.

### SAVOIR +

Internet DRIEAT  
> Thématiques >  
Biodiversité, Nature, Paysage  
> Ressources du sol et du sous-sol

## ► Accompagner le Conservatoire des espaces naturels d'Île-de-France



Les conservatoires des espaces naturels (CEN) sont des gestionnaires d'espaces naturels reconnus pour la pertinence de leur action au bénéfice de la biodiversité construite sur la concertation, et des référents pour leur expertise scientifique et technique. La DRIEAT accompagne le développement du CEN Île-de-France et lui **apporte un soutien financier notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour les aires protégées d'Île-de-France** publié en juin 2024, pour :

- permettre l'**acquisition foncière** d'espaces de biodiversité remarquable ;
- améliorer la **qualité de la gestion** de ces espaces protégés et permettre leur reconnaissance au titre des **protections fortes** ;
- appuyer les services de l'État (DRIEAT, DDT) pour le **développement du réseau d'aires protégées** (expertise scientifique, rédaction des dossiers de consultation).

Le CEN d'Île-de-France a acquis en 2023, avec l'appui du Fonds vert, un site de 34 ha sur la commune de Moret-Loing-et-Orvanne. Il s'agit d'une ancienne ferme équestre située au lieu-dit la Vieille Ecluse, composée de prairies et boisements humides ainsi que d'un ensemble bâti. Ce domaine prend également place au sein d'un vaste site classé de Seine-et-Marne, celui de la vallée du Loing. Son intérêt paysager, reconnu par le classement en 1975, trouve son essence dans la mosaïque de milieux naturels et dans les liens qui unissent la rivière et les villages. Au XIX<sup>e</sup> siècle, ces paysages ont d'ailleurs très souvent inspiré les peintres impressionnistes, au premier rang desquels se trouve Alfred Sisley.

En s'installant sur ce site, le CEN a souhaité le transformer pour **optimiser son potentiel en matière de biodiversité, conserver les prairies grâce à une gestion agricole adaptée, renforcer le champ naturel d'expansion des crues, valoriser le site du point de vue écotouristique**. Afin de conduire une démarche exemplaire et à la demande de l'inspectrice régionale des sites, le CEN s'est fait accompagner par un paysagiste-concepteur, de manière à concevoir un véritable projet et non pas la prise en compte d'une succession d'enjeux. **L'étude réalisée est un modèle de démarche paysagère**, qui pourrait en inspirer bien d'autres.

172

projets en site classé  
présentés en CDNPS  
pour autorisation  
ministérielle

137

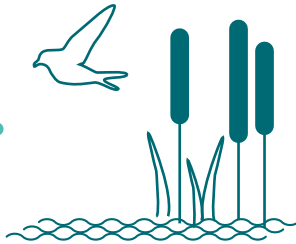
nouveaux dossiers  
analysés au titre des  
espèces protégées

60 327

permis et certificats  
de commercialisation  
délivrés pour la CITES

21

dossiers fonds vert  
instruits et financés par  
le fonds vert au titre de  
la stratégie nationale  
biodiversité en lien avec  
l'AESN, pour un montant  
de 2.9 M€



## ► La consultation sur l'eau et les inondations à l'échelle du bassin Seine-Normandie

Le service politiques et police de l'eau de la DRIEAT organise la consultation sur les questions importantes qui se posent sur les enjeux de l'eau et des inondations sur le bassin Seine-Normandie. Toute personne qui le souhaite peut participer via la plateforme dédiée jusqu'au 25 mai 2025 : <https://consultation.eau-seine-normandie.fr/>



PREFET  
COORDONNATEUR  
DU BASSIN  
SEINE-NORMANDIE



## ► Eau : lancement des études de volumes prélevables

Suite aux fortes sécheresses des dernières années et pour anticiper les changements climatiques, la gestion quantitative de l'eau devient un sujet phare pour les territoires de Seine Normandie.

Afin d'**assurer un équilibre durable entre recharge naturelle des nappes et prélèvements anthropiques**, mais aussi dans un **objectif de partage et de préservation de la ressource en eau**, des études «volumes prélevables» se lancent activement. Portées par des acteurs locaux, ces études font l'état des lieux de l'hydrologie et de l'hydrogéologie, une analyse des usages liés aux prélèvements, les volumes d'eau pouvant être prélevés pour chaque usage tout en assurant le bon état écologique des milieux et l'intégration du changement climatique. Elles permettent ainsi de **renforcer la connaissance sur les eaux souterraines et superficielles et d'assurer une gouvernance de l'eau à l'échelle locale**.

Cette action s'inscrit notamment dans le cadre des objectifs nationaux du Plan Eau, lancé par le gouvernement en mars 2023. En 2024, un appel à projet de l'agence de l'eau Seine-Normandie a permis le financement à 100% des études volumes prélevables. En tant que DREAL du bassin Seine-Normandie, les agents de la DRIEAT accompagnent et suivent de près ces études pour **assurer la mise en place d'une bonne gestion de l'eau à l'échelle locale et accompagner les acteurs pour diminuer nos prélèvements**. Une réelle dynamique est enclenchée.

381

contrôles au titre de la police de l'eau, dont 152 non conformités relevées

35

% de l'activité de police sur Paris PPC, le reste sur les axes des départements 02, 08, 10, 27, 51, 60, 77, 78, 80, 80, 91 et 95

34

% de la superficie du bassin Seine-Normandie en équilibre quantitatif fragile

297

dossiers IOTA\* instruits (autorisation ou déclaration), dont des dossiers exceptionnels : canal Seine nord Europe, JOP, SGP, etc.

\*- installations, ouvrages, travaux et activités





# DRIEAT Île-de-France :

Prévenir les risques, les nuisances et les pollutions . . . .



## RISQUES NATURELS

### ► Systèmes d'endiguement d'Île-de-France : 24 autorisations en 2024 et des visites post crues



Les systèmes d'endiguement sont des ouvrages situés le long des cours d'eau, comprenant une ou plusieurs digues ainsi que tout ouvrage annexe nécessaire à son efficacité et à son bon fonctionnement. Ils protègent un territoire du risque d'**inondation par débordement** d'un cours d'eau et doivent être autorisés par les services en charge de la prévention des risques naturels (le service prévention des risques à la DRIEAT).

Seules les structures porteuses de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), peuvent gérer de tels systèmes. Après les avoir accompagnés dans la prise de cette nouvelle compétence, le Service de Contrôle de la Sécurité des Ouvrages Hydrauliques (SCSOH) a instruit leur autorisation. Sur les **42 dossiers de régularisation déposés : 37 ont été autorisés** à ce jour (dont 25 l'ont été en 2024), 5 sont en instruction après réception ou en attente de compléments.

Ces ouvrages font ensuite l'objet de visites de contrôle par les agents du SCSOH. En 2024, **7 visites ont été effectuées, dont 4 d'entre elles de manière inopinée** et réactive en crue (mars 2024 sur la Marne) ou post-crue (octobre 2024 sur l'Orge). Elles ont permis de **constater la cohérence des observations terrain avec les données des dossiers, et de formuler quelques demandes de précisions.**

## RISQUES TECHNOLOGIQUES

### ► Équipements sous pression : une campagne de contrôles ciblée en 2024



En 2024, la DRIEAT Île-de-France a mené une action régionale sur le suivi des équipements sous pression (ESP) dans les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Pour rappel, les ESP sont des équipements contenant un fluide (liquide ou gaz, potentiellement explosible, inflammable ou toxique comme les systèmes frigorifiques, tuyauteries, stérilisateurs, etc.) et fonctionnant sous pression.

Ces inspections ont permis de rappeler aux exploitants leurs obligations réglementaires et de donner des suites lorsque la situation l'exigeait.

Au total, plus de **50 inspections ciblées** ont ainsi été réalisées lors de cette action, sur la région. Une majorité des entreprises inspectées n'assurent pas un suivi correct de leurs équipements : **75% d'inspections ont donné lieu à au moins une non-conformité**. Pour les situations les plus à risques, les mises en conformité identifiées ont donné lieu à des arrêtés encadrant le délai de régularisation des équipements concernés.

Si les contrôles ont été menés, c'est pour prévenir les défaillances des équipements sous pression qui sont à l'origine de nombreux accidents : explosions, rejets de matières dangereuses ou encore incendies.

**2 232**  
inspections  
d'installations  
classées pour la  
protection de  
l'environnement

**276**  
mises en demeure  
à régulariser des  
non-conformités

## SANCTIONS

> **64 sanctions administratives** dont 7 consignations, 15 amendes administratives, 24 astreintes administratives, 11 suspensions d'activité, 6 suppressions ou fermetures, 1 apposition de scellés  
> **sanctions pénales : 54** procès verbaux dressés dont 41 constatant des délits.

Améliorer les mobilités durables



► Signature de l'avenant mobilités du CPER 2021-2027 : 8,4 milliards d'euros pour les transports en Île-de-France



L'avenant Mobilités 2023-2027 du contrat de plan État région 2021-2027 a officialisé les engagements de l'État et de la Région sur le volet mobilités pour un montant total d'investissements de 8,4 milliards d'euros répartis entre 3,7 milliards d'euros de la Région, **3 milliards d'euros de l'État** et 1,7 milliard d'euros des collectivités locales ainsi que des opérateurs comme la SNCF et la RATP.

**Il s'agit d'un investissement sans précédent, en faveur de l'amélioration et de la décarbonation de la mobilité des personnes et marchandises en Île-de-France avec une priorité donnée aux transports du quotidien.** La presque totalité du montant des investissements, soit 7,4 milliards, est consacré aux transports en commun des Franciliens. En comptant le transport ferroviaire, 93 % des investissements sont dédiés aux mobilités décarbonées, auxquels s'ajoutent 100 M€ de voies réservées aux cars express et au co-voiturage.

Ces investissements vont permettre de finaliser les nombreux projets en travaux, poursuivre les efforts engagés en matière de modernisation des RER et Transilien, engager la réalisation des interconnexions nouvelles du réseau Grand Paris Express avec le réseau ferroviaire, engager des travaux de prolongements de tramway et le développement de bus à haut niveau de service, réaliser les études pour préparer les futurs de projets de transport.

En 2023 et 2024, l'État, aux côtés de la Région Île-de-France et des autres financeurs, a déjà cofinancé notamment le lancement de la modernisation des lignes B et D du RER, la relance des études du prolongement de la ligne 1 du métro, la suite des travaux d'électrification entre Paris et Troyes ou la réalisation de la plateforme multimodale de transports combinés du MIN de Rungis.

Quant au réseau routier national, les investissements s'élèvent à 620 M€ et permettront, au-delà du développement des voies réservées, de moderniser les infrastructures pour plus de confort et de sécurité des usagers.

Assurer la sécurité des transports



► Obligation de contrôle technique périodique pour les 2/3 roues motorisés

2024 est la première année de mise en œuvre de l'obligation de contrôle technique périodique pour les 2/3 roues motorisés : **419 centres** sur 602 et **607 contrôleurs** sur 1 411 **disposent d'une extension d'agrément ou agrément définitif** fin 2024. Défi relevé par les équipes franciliennes de surveillance des centres de contrôle.

En 2024, l'Île-de-France a du et su relever le défi des JOP tout en assurant les activités hors JOP.

11 353

véhicules contrôlés  
en bord de route

221

entreprises de  
transport routier  
implantées en Île-de-  
France contrôlées

147 186

examens de permis de  
conduire de catégorie B pour  
Paris et petite couronne  
(286 154 pour la région)





## Entretenir, exploiter et moderniser le réseau routier national

### ► Entretenir et exploiter la route



Chaque année, la Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF), gestionnaire du réseau routier national francilien, **rénovent environ 6,5% de son réseau**. L'année 2024 aura été marquée par des **chantiers majeurs sur les autoroutes A86/A4, A6, A15/N14 et la RN10**, avec l'utilisation d'enrobés issus à **40% d'enrobés recyclés**.

Au-delà de la rénovation des chaussées, la surveillance, l'entretien et la modernisation des 1 900 ouvrages d'art (ponts et viaducs) et 25 tunnels présents sur le réseau constituent une priorité forte pour garantir la sécurité des usagers. Dans le cadre, la fermeture de l'autoroute A13 entre Vaucresson et Paris, entre avril et juin 2024, constituera l'événement central de l'année. **Des fractures dans la chaussée ont été découvertes grâce à une patrouille**, entre le viaduc de Saint-Cloud et le tunnel de Saint-Cloud, résultat d'un mouvement de terrain causé par des travaux tiers réalisés à proximité d'un mur de soutènement du viaduc. **Un effort d'investigations et d'expertise associant plusieurs services de la DiRIF et des prestataires externes a permis de garantir une réouverture progressive dans des temps record**, à la veille des JOP.

La situation sur l'A13, découverte lors d'une patrouille, montre toute l'importance du rôle d'exploitant de la DiRIF, compte tenu du caractère massif de l'empreinte des infrastructures sur le territoire francilien. **Les agents d'exploitation, qui représente plus de 40% des effectifs de la DiRIF, ont ainsi réalisé en 2024 près de 45 000 interventions sur le réseau**, pour assurer la sécurité des usagers lors d'accidents et pour permettre la bonne conduite de travaux programmés. Leur rôle est fondamental et leur sécurité une priorité, le nombre d'incivilités à leur encontre étant en augmentation constante.

### ► Moderniser la route : l'exemple du projet de requalification de la RN10 à Trappes



Le projet de requalification de la RN10 à Trappes, financé dans le cadre du CPER par l'État, la Région, le Département des Yvelines, Saint-Quentin-en-Yvelines et la ville de Trappes pour un coût de 149M€, a franchi une nouvelle étape en juillet 2024 avec le lancement des travaux de création d'une voirie provisoire, qui permettra à terme de maintenir les deux voies par sens de circulation nécessaires pour réaliser ensuite l'enfouissement de la RN10.

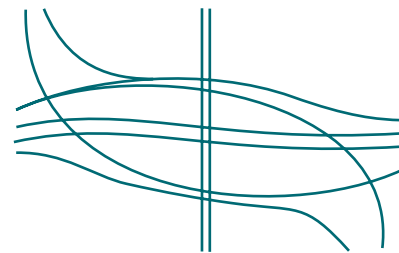
En raison de l'impact de cette phase travaux sur la circulation et le stationnement des habitants et riverains de la ville de Trappes, un **dispositif de communication continue a été déployé**, avec notamment la présence d'une agente de proximité qui assure des permanences à la mairie jusqu'au premier trimestre 2025.

**Ce projet d'enfouissement va permettre de restaurer la continuité urbaine entre le Nord et le Sud de Trappes**, aujourd'hui coupée par la RN10 et **d'améliorer le cadre de vie** des habitants de Trappes en réduisant les nuisances provoquées par la circulation, tout en fluidifiant le trafic de l'axe. Trois dalles de couverture seront ensuite aménagées par Saint-Quentin-en-Yvelines. Cette dernière étape du projet sera centrale pour son appropriation par la population.

1 200  
km de réseau

300  
échangeurs

25  
tunnels



## ► Adapter la route aux enjeux environnementaux



Le bruit routier est perçu en Île-de-France comme la cause majeure des nuisances sonores. L'importance du trafic routier, corrélée à une forte densité urbaine, impacte donc de façon significative le nombre de Franciliens soumis à des niveaux de bruit élevés.

Dans ce contexte et suite aux demandes de longue date des élus locaux, la DiRIF a **mené une évaluation de son réseau** pour identifier les axes susceptibles de faire l'objet d'une expérimentation d'abaissement de la vitesse autorisée. Elle est basée sur trois critères principaux : la vitesse pratiquée, l'exposition des populations au bruit et le taux d'accidentalité par rapport au taux de référence. **Deux sections de 4 à 5 km ont été identifiées comme prioritaires :**

- l'autoroute A86 au niveau de Saint-Denis, la Courneuve et Aubervilliers ;
- l'autoroute A4 au niveau de Saint-Maurice et Charenton-le-Pont.

Après concertation avec les élus sous l'égide des préfectures concernées, la DiRIF a organisé une participation du public par voie électronique (PPVE) sur l'abaissement de la vitesse de 90 km/h à 70 km/h de ces deux sections, qui s'est déroulée du 8 avril au 7 mai 2024 et qui a permis d'acter l'expérimentation de la mesure dès novembre 2024.

Cette mesure devrait permettre à terme une **réduction des nuisances sonores d'environ 40% pour les riverains** mais également de **réduire le taux d'accidentalité** et ce, sans impact négatif sur les temps de parcours. Un dispositif d'évaluation est mis en place afin de **mesurer sur un an l'efficacité** de cette mesure dans la durée. Un partenariat avec Airparif et Bruitparif va notamment permettre d'évaluer les impacts de pollution et de bruit.

## ► Rendre la route plus durable en renforçant les continuités écologiques



Les infrastructures linéaires de transport servent de corridor écologique à de nombreuses espèces. Dans le cadre de **l'entretien de la végétation aux abords des routes** et afin de se conformer à la Stratégie Nationale Biodiversité, la DiRIF a mis en place des actions permettant de **renforcer les continuités écologiques** telles que :

- la **plantation de 27 500 m<sup>2</sup> de prairies fleuries locales et rustiques** sur des talus d'échangeurs pour favoriser les pollinisateurs et concurrencer la présence des plantes exotiques envahissantes ;
- l'**installation de 30 nichoirs à oiseaux et à chiroptères** pour favoriser la présence de ces espèces et, dans certains cas, lutter contre la prolifération des chenilles processionnaires qui provoquent un dépérissement des arbres hôtes.

La DiRIF a également engagé fin 2024 une **étude sur le rétablissement des continuités écologiques** de son réseau pour pouvoir améliorer, à terme, le **passage de la faune** dans les zones à forts enjeux.

# 220

M d'euros de  
budget d'entretien  
et d'exploitation  
en 2024

# 950

agents au sein  
de la DiRIF

# 45 000

interventions  
d'agents sur le  
réseau en 2024





# DRIEAT Île-de-France :

## en petite couronne...

### Paris (75)



#### Le nouveau PLU de Paris a été approuvé après d'intenses travaux

La Ville de Paris a approuvé en novembre son **PLU dit « bioclimatique »**, qui se fixe des objectifs élevés en matière d'équilibres territoriaux et de transition écologique, et se dote de certaines **règles innovantes** (mixité fonctionnelle, valorisation des externalités positives).

L'unité départementale (UD) 75 a été fortement mobilisée tout au long du processus d'élaboration. Elle a rédigé la **note d'enjeu**, le **porter-à-connaissance**, l'**avis de l'État sur le projet** de PLU en sollicitant les administrations et opérateurs concernés, ainsi qu'une **contribution à l'enquête publique** notamment pour défendre les enjeux de l'État sur son foncier.

Ce PLU innovant nécessitera d'être suivi et évalué. L'UD a commencé à mettre en œuvre les **nouvelles règles d'urbanisme pour les autorisations du droit des sols** qu'elle instruit pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

L'articulation avec les autres politiques portées par l'État fait également l'objet d'une réflexion partagée avec les services régionaux, notamment en ce qui concerne les **agréments pour les bureaux**. En tout état de cause, une **évaluation du document d'urbanisme devra intervenir au plus tard six ans après** la délibération portant approbation, soit le 20 novembre 2030.

### Hauts-de-Seine (92)



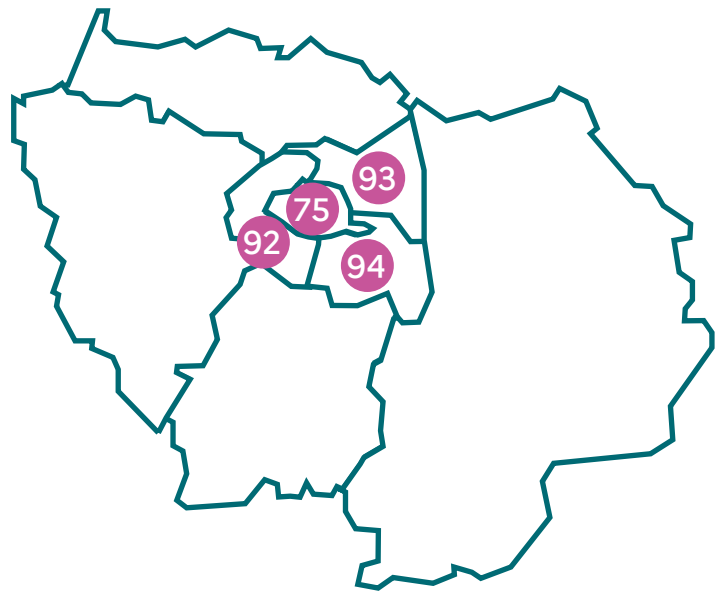
#### Installation d'une unité de méthanisation et de valorisation énergétique à Gennevilliers

Le port de Gennevilliers (premier port fluvial d'Île-de-France), accueillera en 2026 une unité de méthanisation et de valorisation énergétique de biodéchets. Ce projet, porté par la société METHA VALO (groupe PAPREC), **traitera annuellement 50 000 tonnes de biodéchets pour produire du biogaz**. Les digestats liquides issus du processus seront acheminés par voie fluviale jusqu'au port de Limay, puis par camions-citernes vers des sites de stockage déportés en vue d'un épandage agricole.

L'implantation de cette installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) sur le site portuaire a nécessité **un travail de conception approfondi en raison de contraintes significatives** : présence d'un viaduc autoroutier, d'un espace naturel en limite ouest de la parcelle, proximité de canalisations de transport d'hydrocarbures liquides et de nombreuses autres ICPE. Un soin particulier a été mis pour **intégrer l'unité dans son environnement en bord de Seine et rendre acceptables, tant sur les milieux que sur les risques, les impacts** que la production et le stockage du gaz sont susceptibles de générer.

Ce projet a fait l'objet d'une **instruction rigoureuse** par les services de la DRIEAT - unité départementale (UD) 92 - pendant deux ans et demi, aboutissant à un avis favorable en décembre 2024 avec l'obtention du permis de construire et de l'arrêté préfectoral d'exploitation de l'ICPE. Le processus d'instruction a inclus une évaluation environnementale par l'IGEDD (autorité environnementale), une enquête publique inter-préfectorale (associant les départements 27 et 28 pour les sites d'épandage des digestats) et un examen par le CODERST.

Le **site sera suivi et contrôlé au titre de la législation ICPE** par le Service Régional de l'Inspection des Installations Classées (SRIC) de l'UD.



## Seine-Saint-Denis (93)



### Le premier département de petite couronne a été couvert par des PLU intercommunaux

La Seine-Saint-Denis sera le premier département de petite couronne à être couvert par les PLU intercommunaux élaborés par les EPCI. En 2024, l'unité départementale (UD) 93 a ainsi accompagné (porté à connaissance, avis de l'État, association des personnes publiques) l'élaboration des PLUi de Grand Paris Grand Est (GPGE) et de Paris Terres d'Envol (PTE) ainsi que la révision générale du PLUi de Plaine commune.

### Les grands projets «État» se sont poursuivis en 2024

Occultés en partie par les JOP, les grands projets de l'État en Seine-Saint-Denis se sont néanmoins poursuivis en 2024 :

- autorisation environnementale unique et préparation du permis de construire du centre hospitalier universitaire grand Paris nord à Saint-Ouen sur Seine ;
- permis de construire de l'extension des Archives Nationales à Pierrefitte/Seine, de la maison d'arrêt à Tremblay en France, de la cour administrative du droit d'asile à Montreuil, de l'extension du tribunal judiciaire de Bobigny ;
- actualisation de l'évaluation environnementale du site du ministère de l'Intérieur à Saint-Ouen sur Seine.

**Éducation routière : encore plus de 115 000 examens pratiques du permis de conduire**, toutes épreuves confondues, conduits en 2024 par les 2 bureaux de l'éducation routière de l'UD pour Paris et la Seine-Saint-Denis.

## Val-de-Marne (94)



### Le premier atelier exploratoire sur l'adaptation au changement climatique

Cet atelier a rassemblé une vingtaine de partenaires de l'unité départementale (UD) 94. Guidés par le souhait de connaître et valoriser ce qui se faisait sur leur territoire ils ont partagé les **ambitions** de leur structure et les **actions** menées pour décliner territorialement l'adaptation au changement climatique au plus près des usages.



### Travaux de dépollution des rejets d'eaux pluviales de l'autoroute A4

Les travaux de dépollution des rejets d'eaux pluviales de l'autoroute A4 ont été lancés en février 2024. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une convention passée avec l'Etablissement Public Territorial de Paris Est Marne & Bois afin de traiter **5 points de rejets identifiés comme prioritaires pour un coût 14,5 M€ financé par l'État** en lien avec l'agence de l'eau Seine Normandie. Les premières mises en service de stations de dépollution traitées sont intervenues en 2024 et la dynamique va se poursuivre en 2025. Ce projet va permettre de maîtriser et réduire les rejets dans le milieu naturel et d'améliorer la qualité des eaux pluviales dans un contexte de réouverture de la baignade en Marne, qui est un projet majeur de la phase Héritage des JOP 2024.

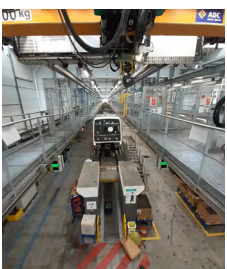




# DRIEAT Île-de-France :

## ... et en grande couronne

### Seine-et-Marne (77)



#### 39 contrôles inopinés simultanés sur la zone industrielle à Mitry-Mory et Compans

L'unité départementale (UD) 77 de la DRIEAT a mené une **opération conjointe avec les forces de l'ordre** à Mitry-Mory et Compans. L'objectif était de contrôler les installations classées et le **respect des règles définies par le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)** d'une zone industrielle importante du département.

Au total, 39 visites inopinées ont été réalisées sur divers sites identifiés (Seveso seuil bas, entrepôts, distributions de carburant, blanchisseries, producteurs de béton, etc.). Ces contrôles ont permis de constater la **situation irrégulière de deux sites industriels et des écarts notables à la réglementation ICPE sur quatre autres sites**.

A cette occasion, un **exercice de crise** a été déclenché de façon inopinée sur un site SEVESO en incluant des sites voisins potentiellement impactés. Cet exercice visait à évaluer leurs conditions d'exploitation et leur réactivité face à un scénario d'accident.

### Yvelines (78)



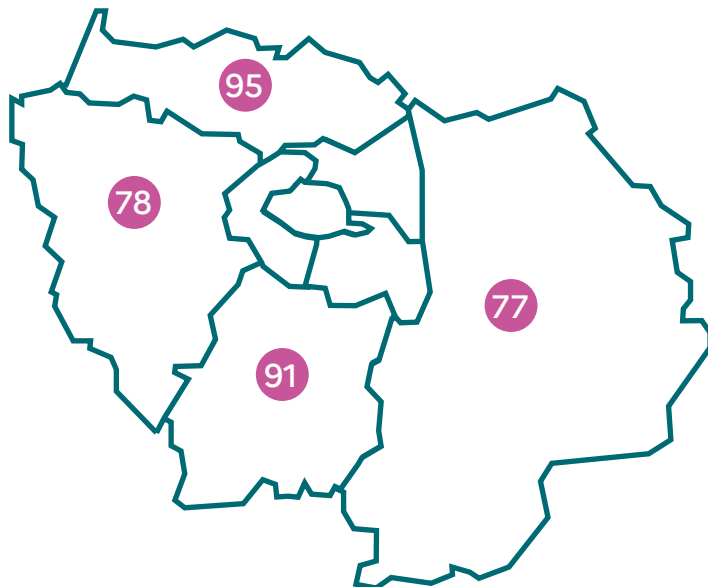
#### Travaux de rénovation de chaussées sur la RN10

Des travaux importants de rénovation de chaussée sur la RN10 au niveau des communes d'Ablis, Saint-Arnoult et de Sonchamp ont été réalisés au cours de l'année 2024 en plusieurs phases dans les deux sens de circulation (8,5 km dans le sens Paris-province et 10km dans le sens province-Paris). Près de 27 000 tonnes d'enrobés, avec un taux de recyclage de 40% des agrégats issus, ont été utilisées pour répondre aux exigences environnementales actuelles. Cette opération représente un **coût global de 4 millions d'euros financé par la DiRIF** dans le cadre de son programme d'entretien du réseau.

Une partie de ce chantier a eu la particularité d'être réalisée avec un basculement de chaussée de jour dans le sens province-Paris : cela signifie qu'une partie de la RN10 a été mise à deux fois une voie pour permettre la tenue des travaux tout en garantissant le maintien de la circulation, afin de limiter l'impact pour l'utilisateur.

Dans le cadre de ce chantier, la DiRIF a également pu **expérimenter l'utilisation d'un Panneau Mobile Autonome (PAM)**, qui est une innovation interne ! La spécificité du PAM est d'être intégrée au Système d'Aide à la Gestion du Trafic de la DiRIF, ce qui permet de diffuser à distance des messages comme sur un Panneau à Messages Variables (PMV) classique. Son déploiement vise à apporter une information plus visible du chantier, dans des zones où il y a moins de PVM à disposition.





## Essonne (91)



### Action coordonnée contre les infractions environnementales sur la zone d'activité de la Fosse Montalbot

Dans le cadre du COLDEN (Comité Opérationnel de Lutte contre la Délinquance Environnementale) de l'Essonne, **une soixantaine d'agents de l'État et de collectivités territoriales se sont mobilisés** sur la zone d'activité de la Fosse Montalbot à Vigneux-sur-Seine. Parmi eux figuraient les inspecteurs des installations classées, de la police de l'eau, de l'inspection des sites (paysages) de différents services de la DRIEAT, ainsi que des représentants du syndicat des eaux et de la commune.

Cette action conjointe et concentrée visait à constater les nombreuses infractions environnementales présentes sur ce point noir, caractérisé par des remblais et constructions illégales en zones protégées, ainsi que des activités menées de façon illicite (casse auto, déchets de chantier, etc.).

Le COLDEN, sous l'autorité du procureur de la République d'Évry, assure une coordination opérationnelle entre le parquet, les services d'enquête et les autorités administratives compétentes en matière de lutte contre les infractions environnementales, avec un objectif clair : **une action collective pour enrayer les atteintes à l'environnement**.

Sur le terrain, des quantités importantes de déchets et de véhicules hors d'usage jonchaient les trottoirs et la chaussée. Des odeurs d'hydrocarbures étaient perceptibles, et des irisations visibles au niveau de certains regards témoignaient de pollutions. Sous la supervision des officiers de police judiciaire (OPJ), les agents ont recensé les dysfonctionnements et les sources de pollution afin de permettre une prise en charge judiciaire rapide. Au total, **17 établissements ont été contrôlés, et plusieurs ont fait l'objet de sanctions**.

## Val-d'Oise (95)



### Renforcement du contrôle des centres de traitement des véhicules hors d'usage (VHU)

Le traitement des véhicules hors d'usage (VHU) est soumis à une réglementation stricte, nécessitant un agrément préfectoral (ou l'affiliation à un éco-organisme) et un enregistrement ICPE pour les centres concernés. Le Val-d'Oise compte **27 centres VHU agréés et autorisés**. En 2023, l'unité départementale (UD) 95 de la DRIEAT a réalisé **25 inspections** sur cette thématique. Parmi celles-ci, 5 ont ciblé des centres autorisés (contrôles ICPE classiques), et 20 ont concerné des centres illégaux, dont 13 ont été menées conjointement avec les forces de l'ordre dans le cadre du CODAF.

Ces opérations ont abouti à **plusieurs sanctions administratives, dont une suppression administrative d'un établissement à Goussainville**.



### Incendies répétés sur un séchoir à maïs à Génicourt

En fin d'année 2024, un séchoir à maïs situé à Génicourt, installation agricole classée ICPE et régulièrement autorisée, a été le théâtre de plusieurs incendies successifs et rapprochés (trois sinistres distincts et une fausse alerte).

En période d'exploitation, la concentration élevée de poussières en suspension dans ce type d'équipement favorise les risques d'explosion ou de départ de feu.

Lors de ces trois sinistres, les inspecteurs de l'UD95 se sont rendus sur place et ont collaboré avec les équipes du SDIS lors des interventions. Sur proposition de l'Inspection, l'activité de l'installation a été suspendue à deux reprises par arrêté préfectoral, la seconde fois après un nouvel incendie survenu peu après la reprise d'activité.





# DRIEAT Île-de-France : les essentiels 2024

Une organisation au service de nos missions



## Démarche qualité : la DRIEAT obtient la certification Norme ISO 9001

La DRIEAT a engagé une démarche Qualité depuis sa création en 2021. Un organisme certificateur externe a réalisé le premier audit du système de management de la qualité (SMQ) en avril 2024. La DRIEAT a obtenu la certification Norme ISO 9001 à l'issue de cet audit.

Cette certification qui **concerne l'ensemble de son périmètre d'activités** conforte la DRIEAT dans son engagement et dans la manière dont elle va continuer à améliorer son fonctionnement, pour répondre au mieux à ses bénéficiaires. Les actions réalisées depuis le lancement de la démarche ont permis de construire un socle de références, de partager les bonnes pratiques et de sécuriser le pilotage et l'organisation.

Au-delà de la certification, l'audit a aussi permis à la DRIEAT d'identifier des progrès restant à accomplir. La DRIEAT va maintenir son effort et poursuivre la dynamique engagée.



## La rénovation du site Miollis\*, siège de la DRIEAT

Imaginé en 2017, le projet Miollis a ensuite été retenu parmi les projets d'envergure financés par le plan de relance. Ceci garantit le financement d'une opération ambitieuse de restructuration, rénovation et extension du site. L'objectif de la rénovation du site Miollis est simple : offrir aux agents un meilleur cadre de vie au travail et un meilleur accueil à nos interlocuteurs, tout en veillant à la meilleure insertion possible du site dans son environnement urbain. Cette restructuration s'inscrit pleinement dans une logique de développement durable et de transition écologique. Une rénovation énergétique d'ampleur du bâti est conduite avec un souci environnemental et une attention aux riverains constants. Les agents de la DRIEAT emménageront à l'été 2025.

\* 21-23 rue Miollis 75015 Paris

2 103

agents  
(37 % de femmes  
et 63 % d'hommes)

250

nouveaux arrivants  
22 stagiaires  
21 apprentis

### CATÉGORIES

> 29 % de A  
> 28 % de B  
> 33 % de C



#### Crédits photos :

- P.4 : Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 - Reconversion du Village des Athlètes en quartiers mixtes et inclusifs / Crédit : Damien Valente - Terra - Prise de vue 28/11/2024  
Jeux olympiques de Paris 2024 - Voies cyclables au niveau du pont Alexandre III / Crédit : Manuel Bouquet - Terra - Prise de vue : 16/07/2024  
Réaménagement Pleyel / Photographe : Sylvain Cambon  
Contournement Est de Roissy / Photographe : Axel Heise
- P.5 : Voies réservées DiRIF / Photographe : Sylvain Cambon  
Poste de commandement / Crédit : DiRIF
- P.8 : Contournement Est de Roissy / Photographe : Axel Heise  
Réaménagement Pleyel / Photographe : Sylvain Cambon  
Ecran acoustique du Village des athlètes / Photographe : Sylvain Cambon
- P.9 : Voies réservées / Photographe : Sylvain Cambon  
PC DiRIF JOP / Crédit : DiRIF
- P.12 : Seine, Paris / Crédit : Manuel Bouquet - Terra
- P.13 : Ville de Saint-Denis (93200) - Crédits : Direction de l'Observatoire Territorial / Photographe : Philippe Guignard (Air Images) - Prise de vue 16/10/2024
- P.14 : Atelier de maintenance RAPT / Photographe : Charlotte Louchart  
Travaux de rénovation de chaussées sur la RN10 / Crédit : DiRIF  
Panneau Mobile Autonome (PAM) / Crédit : DiRIF
- P.24 et 25 : Crédits DiRIF
- P.26 : Visuel Adobe stock
- et DRIEAT Île-de-France quand non précisé.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale de  
l'environnement, de l'aménagement et des transports  
d'Île-de-France

27-29, rue Leblanc - 75015 PARIS - Tél : 01 40 61 80 80  
[www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)



Certificat N°A 1607-9001

Dépôt légal : Août 2023  
ISSN 2999-7372